

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : RD 74 e - Verquières - Aménagement de la route de Cabannes et de la place des Frênes - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Verquières, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier et le financement par subvention, pour le projet d'aménagement de la route de Cabannes et de la place des Frênes sur la RD 74e.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint au rapport.

La dépense de 61 105 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée